



RÈGLEMENT

C.P. Doublettes 2026

C'est **le dimanche 19 AVRIL 2026** que se déroulera le
Championnat Provincial

« Doublettes Messieurs et Dames »

L'organisation matérielle de cette journée sera assurée par le
B43-RPC LA MOISSON dans le « **District 3** ».

La Province en assurera la partie technique.

Vous êtes invités à participer nombreux à cette journée.

Vous trouverez ci-dessous toutes les dispositions utiles quant au
déroulement de cette compétition.

ENDROIT RETENU

Pistes du club : **B43 - RPC La Moisson**

JURY

Président : Gerard Jean-Luc
Administrateur :

ARBITRE

A désigner par la F.B.F.P.

INSCRIPTIONS

Les joueurs (ses) s'inscrivent eux-mêmes
UNIQUEMENT via le formulaire en ligne
sur le site de Province : www.petanqueprovincieliege.be

Celles-ci seront impérativement clôturées le

Dimanche 12 AVRIL 2026, 19h00 au plus tard

Aucune autre inscription ne sera plus enregistrée au-delà de cette date !

Validation de votre présence par le capitaine d'équipe **avant 08h45.**

Secrétariat province - Tel : 0483/31.06.29
Email : secretariat@petanqueprovincieliege.be - Site : www.petanqueprovincieliege.be
Iban : BE33 0688 9608 4815 - Bic : GKCCBEBB

F.B.F.P. - Province de Liège

POINTS ESSENTIELS

- Limité à **64 équipes**
- Le jour de la compétition, un(e) seul(e) joueur(se) pourra être remplacé(e) par équipe valablement inscrite.

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription est fixé à **7.00 €** par participant et sera acquitté sur place par le capitaine avant le début de la compétition.
Votre numéro d'équipe sera attribué par rapport à votre inscription en ligne.

Début de la compétition à 09h00 précises.

REGLEMENTS - PARTICIPATION

Le R.I.P. et le règlement de la F.B.F.P (dernières éditions) seront d'application. Tout cas non-prévu dans le présent règlement sera tranché par le jury du jour.

Une tenue identique est obligatoire durant toute la compétition.

Les licences sont obligatoires.

La compétition est réservée aux affiliés non-suspendus.

Aucun mixage Interprovincial n'est autorisé.

**Toutes les équipes atteignant les $\frac{1}{4}$ de finale en A
 $\frac{1}{2}$ de finale en B
Seront soumises au test d'alcoolémie**

FORMULE

**Valable pour les « Messieurs » et « Dames ».
Poule plus pyramide avec 2 catégories**

PRIX

Les prix seront constitués par les droits d'inscriptions augmentés de la dotation provinciale. 50% des équipes inscrites seront récompensées à l'exception des joueurs (ses) disqualifié(e)s pendant cette compétition.

Le C.E. de Province